

## Au sommaire :

- ▶ Quelques brèves de Fèvres...
- ▶ Quel combustible pour alimenter une forge ?
- ▶ Une turbine de forge développée par le lycée Fillod
- ▶ Une réduction plus avantageuse pour les TPE
- ▶ Le label Couvreur-Cuivreur® désormais officiel
- ▶ La Ville de Paris récompense les métiers d'art
- ▶ L'agenda des événements à ne pas manquer !
- ▶ Le coin des sites Internet utiles

## Quelques brèves de Fèvres...

### ▶ *L'annuaire Officiel des Métiers d'Art*

L'objectif de cet annuaire disponible en décembre prochain, est de donner de la visibilité aux entreprises et professionnels des métiers d'art, et de valoriser les initiatives prises en ce sens par les organismes professionnels, les chambres consulaires, les missions régionales et touristiques. Cet Annuaire Officiel se veut un annuaire de qualité. L'inscription est gratuite et facile. Il suffit de remplir le formulaire mis à disposition sur le site de la SEMA. Pour y figurer, vous devez répondre à 5 critères de qualité retenus par la commission qualité-annuaire. Pour plus d'informations, [www.annuaire-metiersdart.com](http://www.annuaire-metiersdart.com)

### ▶ *Foires et Salons*

Inauguré le 18 juillet dernier, un nouveau site permet de consulter et de déclarer les manifestations commerciales dans les parcs d'exposition et des salons professionnels. Réalisé en coopération entre le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales et le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, ce site permet à tout internaute de connaître les manifestations commerciales, foires et salons, qui se tiennent dans les parcs d'exposition avec leurs principales caractéristiques, ainsi que les salons professionnels qui se tiennent en dehors de ces parcs d'exposition. Actuellement, 1347 manifestations (déclarées par 128 parcs d'exposition enregistrés en préfecture et 22 organisateurs de salons professionnels) y figurent. [www.foiresetsalons.pme.gouv.fr](http://www.foiresetsalons.pme.gouv.fr)

### ▶ *Bronze en fusion*

4<sup>ème</sup> édition des rencontres d'art contemporain "Bronze en fusion" à la Michellerie, une ancienne ferme dédiée aux arts plastiques située à Chéméré (44). Cette manifestation aura lieu du 8 au 16 septembre 2007 et rassemblera céramistes, verriers, sculpteurs et assembleurs de métaux, graveurs pour travailler, échanger et expérimenter ensemble. Au programme : ateliers, parc de sculptures monumentales, expositions autour de ces artistes du feu. [www.bronzenfusion.fr](http://www.bronzenfusion.fr)



Le Pôle national d'Innovation pour l'Artisanat des Métaux, souhaite vous apporter par cette lettre, toutes les informations pratiques liées à votre profession. Ce bulletin mensuel permet de vous informer régulièrement sur l'actualité du moment et sur des thématiques spécifiques à vos métiers. Pour vous abonner, connectez-vous sur [www.ifram.fr](http://www.ifram.fr)

## Quel combustible pour alimenter une forge ?

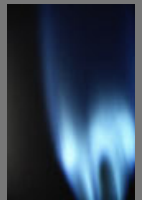
Aujourd'hui, il existe trois types de combustible principalement employés dans les entreprises artisanales pour faire fonctionner une forge : le charbon de terre, le charbon de bois et le gaz, chacun présentant des avantages et des inconvénients. Alors lequel utiliser ?



Le charbon de terre est très bon marché et possède une grande capacité énergétique. A noter toutefois que depuis 2001, une diminution des capacités d'extraction et l'instauration d'une fiscalité européenne sur les produits polluants ont entraîné une forte hausse des prix. Malgré ces avantages, le charbon de terre pollue du fait de sa qualité médiocre. En effet, ce charbon pollue à la fois l'atmosphère de l'atelier mais également le métal chauffé qui se charge en soufre et en phosphore. Par ailleurs, la quantité utilisée est excessive par rapport aux besoins énergétique.

Le charbon de bois est d'une qualité supérieure à celle du charbon de terre, ce qui améliore le rendement énergétique et les conditions d'utilisation, notamment en terme de pollution. Ce charbon génère beaucoup moins de fumées et de poussières que le charbon de terre, et il ne pollue pas le fer au feu. Plus cher que le charbon de terre, il entraîne une conduite plus « responsable » et donc une consommation moindre et mieux adaptée aux besoins.

Le gaz peut être une bonne alternative aux charbons. Si le gaz nécessite un investissement initial lourd, son utilisation présente de nombreux avantages : seule la quantité nécessaire au chauffage est utilisée ; la capacité de chauffe est importante ; l'équipement reste propre ; l'atmosphère du four peut être contrôlée (oxydation, réduction), et la température peut être maîtrisée ce qui permet de chauffer plusieurs fers simultanément sans risquer de les brûler. Le coût énergétique de fonctionnement d'une forge à gaz, estimé à 10 € par demi-journée, est inférieur à celui d'une forge à charbon traditionnelle qui lui est estimé entre 15 et 18 € par demi-journée. Le gaz peut être fourni soit par bouteilles, soit par l'intermédiaire d'une citerne, ou encore par le réseau de gaz naturel (gaz de ville). Ce combustible offre la possibilité d'une installation en milieu urbain car il ne présente pas les contraintes du charbon (fumées et poussières) pouvant troubler le voisinage.



Avant d'investir dans une forge et choisir son combustible, il faut prendre en compte un certain nombre de paramètres : la forge sera-t-elle fixe ou mobile ? Quelle sera la capacité de travail, les forges à charbon étant parfaitement adaptées pour une faible et moyenne production. ? Quel est l'environnement de travail, urbain ou rural ?

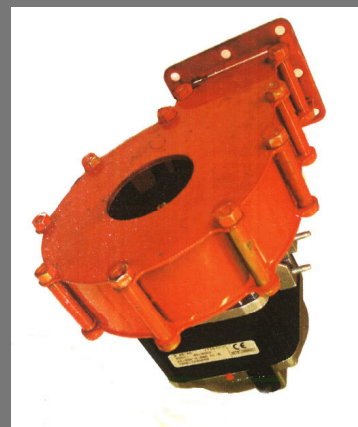
<b>Charbon de terre</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ combustible bon marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ poussières et fumées</li> <li>▪ consommation excessive</li> <li>▪ pollution des fers</li> </ul>
<b>Charbon de bois</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plus propre que le charbon de terre</li> <li>▪ pollue peu les fers au feu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ prix</li> </ul>
<b>Gaz</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ combustible propre, donc équipement propre</li> <li>▪ maîtrise totale de l'atmosphère de chauffe</li> <li>▪ visibilité des fers au feu</li> <li>▪ allumage et extinction instantanés</li> <li>▪ capacité de production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ investissement</li> <li>▪ encombrement</li> </ul>

### Partenariat PRIMAGAZ / IFRAM :

Concernant l'approvisionnement gaz, nous rappelons que Primagaz propose à chaque adhérent de l'IFRAM un tarif de propane préférentiel unique. Renseignements : IFRAM – Tél : 02 35 64 42 30.

### Une turbine de forge développée par le lycée Fillod

Suite à l'étude menée en collaboration avec l'IFRAM, le lycée professionnel Ferdinand Fillod situé à Saint-Amour dans le Jura, a mis au point deux turbines de forge. L'une d'un diamètre de 120 mm, trop faible pour un professionnel, est surtout destinée à une petite forge portable. L'autre d'un diamètre de 240 mm et beaucoup plus puissante, est très satisfaisante pour un professionnel. Dès la rentrée 2007-2008, ces machines seront disponibles en kit à monter soi-même. Cependant, les turbines peuvent être livrées montées et prêtes à fonctionner. A titre indicatif et sous réserve de validation, le prix est d'environ 50 euros pour un kit sans moteur, et environ 160 euros pour une turbine montée avec son moteur.



Renseignements : Xavier Trunsoutrot – Tél : 03 84 48 74 00.

### Une réduction plus avantageuse pour les TPE

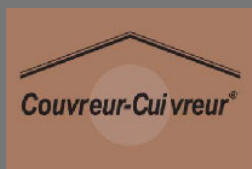
La loi de finances pour 2007 a amélioré l'allègement général de cotisations patronales de sécurité sociale pour les Très Petites Entreprises, concernant les gains et rémunérations versées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007. Un nouveau coefficient maximal de réduction des cotisations sociales patronales est fixé pour les employeurs de 1 à 19 salariés. Ce nouveau coefficient équivaut à l'annulation des cotisations sociales patronales de tous les salaires situés au niveau du SMIC.

En effet, afin de favoriser l'emploi, différentes aides à l'embauche ou mesures d'exonération ont été mises en place en fonction des spécificités des publics et des employeurs concernés. Ainsi, pour les gains et rémunérations versés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 par les employeurs de 1 à 19 salariés, le taux d'exonération sera porté à 28,1% au niveau du SMIC et sera dégressif lui aussi jusqu'à 1,6 SMIC. Ce taux d'exonération sera également applicable, en application de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007, aux groupements d'employeurs visés à l'article L.127-1 du Code du travail, pour les salariés exclusivement mis à la disposition, au cours d'un même mois, des membres de ces groupements qui ont un effectif de 19 salariés au plus, au sens de l'article L.620-10 du Code du travail. A l'entrée en vigueur de la « réduction Fillon renforcée » (1<sup>er</sup> juillet 2007) subsistera encore, au niveau du SMIC :

- au titre des *cotisations de sécurité sociale patronales*, le taux AT/MP qui s'élève en moyenne à 2,19 % ;
- au titre des *autres cotisations et contributions patronales* : l'assurance-chômage, les régimes de retraite complémentaires et de prévoyance, FNAL, versement de transport, formation professionnelle continue, etc.).

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les textes de références suivants : la Loi de finances pour 2007 (article 41 V) et le Décret n° 2007-968 du 15 mai 2007.

### Le label *Couvreur-Cuivreur*<sup>®</sup> désormais officiel



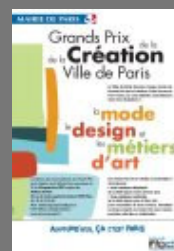
Le label *Couvreur-Cuivreur*<sup>®</sup> initialement restreint au Centre National de Formation Toiture Cuivre (CNFT), s'étend maintenant à l'ensemble des professionnels de couverture. Chaque entreprise volontaire peut rejoindre le réseau, sous réserve d'acceptation d'une charte simple. Les compétences et le savoir-faire des entreprises candidates sont validés par le CNFT, des actions de formations de mise à niveau étant proposées en cas de besoin. En contrepartie, l'entreprise s'engage à promouvoir l'utilisation du cuivre. Parallèlement, une promotion active des membres du réseau est effectuée auprès du secteur de la construction. Pour plus d'informations sur ce label, véritable gage de qualité, contactez le 01 47 89 68 06.

## La Ville de Paris récompense les métiers d'art

Chaque année, la Ville de Paris décerne six Grands Prix de la Création, dotés chacun de 8000 euros, à des créateurs débutants et confirmés dans trois disciplines : la mode, le design et les métiers d'art. Les créateurs, distingués et couronnés pour l'ensemble de leurs travaux, doivent travailler en France mais peuvent être installés hors de Paris. La nationalité française n'est pas obligatoire. Pour participer à l'édition 2007, les créateurs doivent transmettre une fiche de candidature à la Direction du Développement Economique et de l'Emploi de la Ville de Paris entre le 3 et le 28 septembre 2007. Le parcours de création du postulant, précisant son statut actuel et son projet professionnel, ainsi que des photos d'œuvres caractéristiques de son travail, motiveront la pré-sélection du candidat. Un comité de pré-sélection constitué de personnalités qualifiées retiendra les candidats aux Grands Prix, qui devront confirmer leur participation en complétant une fiche d'inscription. Ils présenteront alors une ou plusieurs œuvres collectives ou individuelles qui seront présentées aux membres du jury, réunis courant novembre dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris.

Contacts : Annick Zecca (Tél. : 01 44 73 83 54) ou Valérie Antraigue (Tél. : 01 44 73 83 57).

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature sur le site de la ville de Paris : [www.paris.fr](http://www.paris.fr)



## L'agenda des événements à ne pas manquer !

### • Jusqu'au 16 septembre 2007 : Viva la Navaja!

Coutellerie espagnole : le musée de la coutellerie d'Albacete, capitale hispanique du couteau, expose pour la première fois en France, ses plus belles pièces au Musée de la Coutellerie de Thiers (63). Tél. : 04 73 80 58 86

### • Du 8 au 16 septembre : Bronze en fusion

4<sup>ème</sup> édition des rencontres d'art contemporain "Bronze en fusion" à Chéméré (44), rassemblant céramistes, verriers, sculpteurs et assembleurs de métaux, graveurs. [www.bronzenfusion.fr](http://www.bronzenfusion.fr)

### • Du 14 au 16 septembre 2007 : Les éphémères

Organisée par le Cercle des Métiers d'Art, cette rencontre réunit artistes et artisans d'art à Château Landon (77). Sur ce site classé, rives, lavoirs, jardins et terrasses s'animent autour d'installations éphémères, issues de l'imagination des plasticiens, musiciens et métiers d'art créatifs. Tél. : 01 64 29 38 08

### • Les 15 et 16 septembre 2007 : Journées du Patrimoine

Le grand rendez-vous citoyen pour une mémoire partagée sous le thème cette année : *Des hommes et des femmes au service des biens culturels*. Parallèlement aux chefs d'œuvre de l'architecture civile ou religieuse sont mis à l'honneur les témoins des activités industrielles ou agricoles, les parcs et jardins, les sites archéologiques, les objets mobiliers, le patrimoine littéraire, fluvial ou militaire...

### • Les 29 et 30 septembre 2007 : SICAC, 18<sup>ème</sup> Salon International du Couteau d'Art et de Collection

Cet événement est organisé à la Maison de la Mutualité à Paris, V<sup>ème</sup> arrondissement.  
Renseignements : SICAC, Tél : 04 90 62 06 56 ou 06 68 60 70 03.

## Le coin des sites Internet utiles

[www.journeesdupatrimoine.culture.fr](http://www.journeesdupatrimoine.culture.fr)

Ce site consacré aux journées du patrimoine, vous permettra de prendre connaissance des manifestations organisées dans vos régions ou départements. Une recherche par thème est également possible. Rendez-vous sous la rubrique «Le Programme».

[www.artisanat.info](http://www.artisanat.info)

Site complet sur le monde de l'artisanat : s'informer, choisir un métier, connaître les institutions, se renseigner sur les formations et les accès, reprendre ou créer une entreprise, les actualités du secteur...

[www.metiers-d-art.qc.ca](http://www.metiers-d-art.qc.ca)

Le Conseil des Métiers d'Art du Québec (CMAQ) représente l'ensemble des professionnels du secteur des métiers d'art au Québec. Sur son site, retrouvez toutes les informations d'outre-atlantique relatives aux métiers d'art.

IFRAM - Pôle national d'Innovation pour l'Artisanat des Métaux

Rédaction : Nicolas Duez, Éric Quentin

2973, route de Duclair, 76360 VILLERS-ECALLES - Tél : 02 35 64 42 30 - Fax : 02 35 61 56 97

Internet : [www.ifram.fr](http://www.ifram.fr) / Email : [ifram@ifram.fr](mailto:ifram@ifram.fr)

